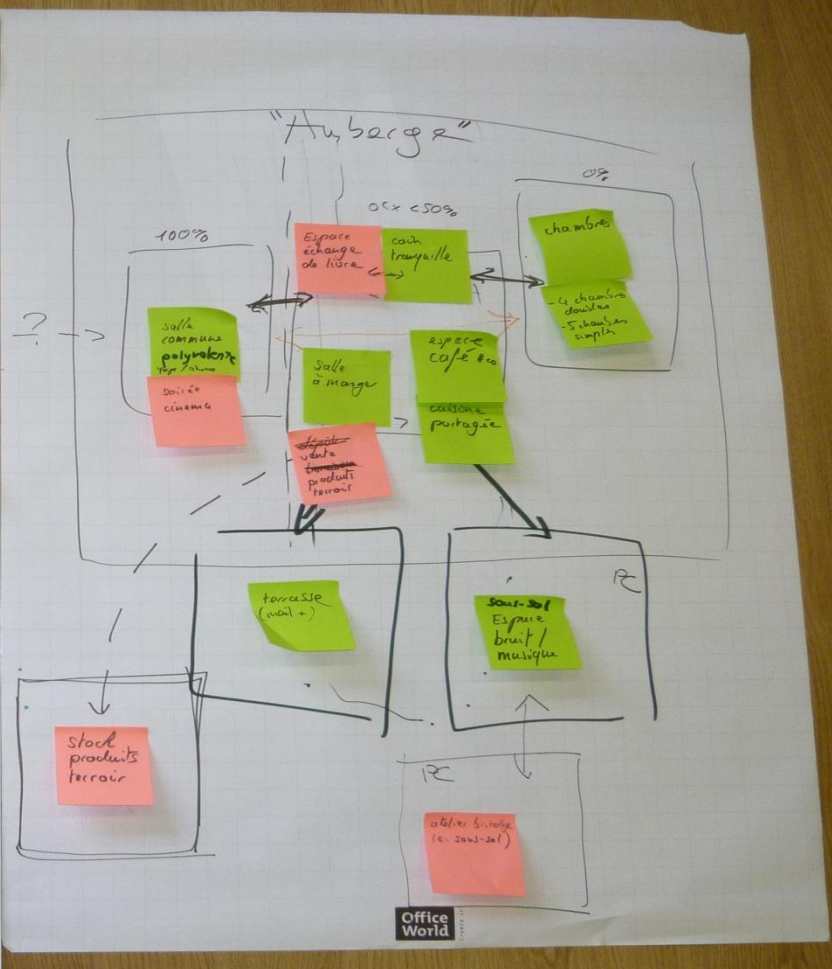
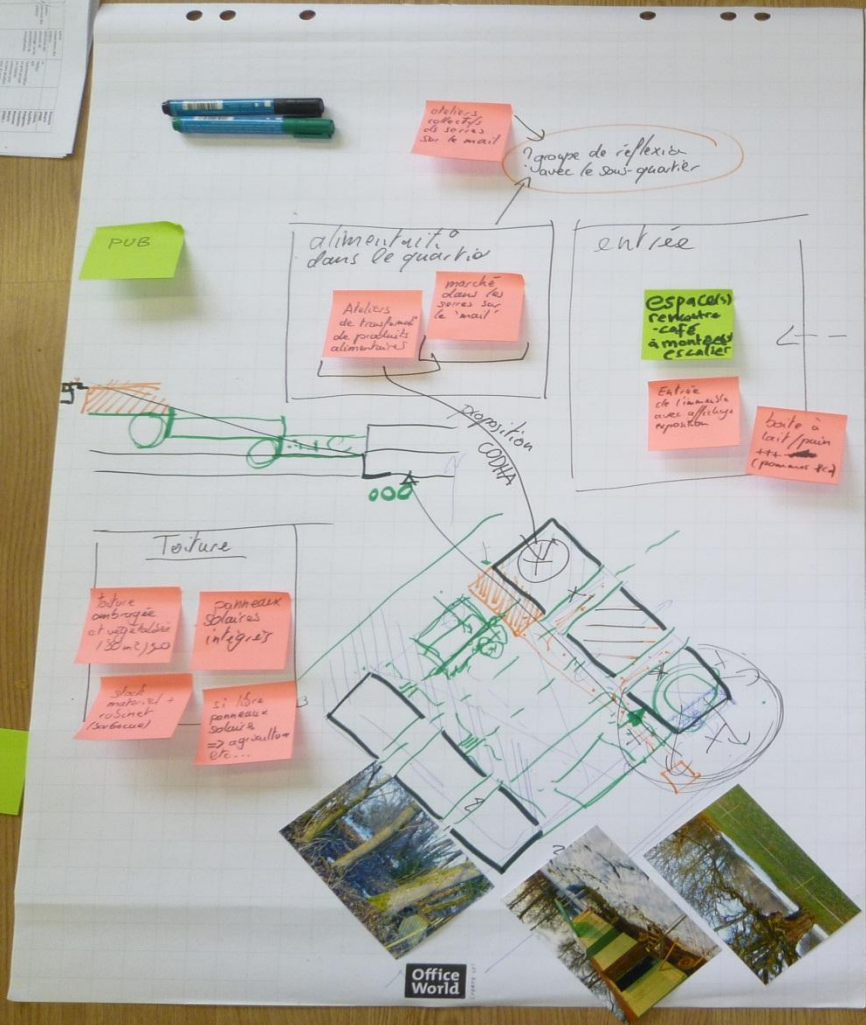


COMPTE-RENDU DE L'ATELIER ESPACES COMMUNS N°2 du 02 mars 2013

Pour l'atelier consacré aux espaces communs, chaque coopérateur-trice a amené des photos d'espaces communs qui lui parlent. Ce peut être une coursive, un balcon, un escalier, un couloir, un espace polyvalent, etc. Il s'agissait de montrer à travers des photos ce à quoi ils aimeraient que ressemblent les espaces communs de la coopérative de logements. Pour ce faire, il a été demandé à chacun de feuilleter des magazines spécialisés, surfer sur internet ou encore prendre des photos d'espaces communs que les coopérateurs-trices connaissent dans la vie, et de les imprimer sur papier qu'ils ont emmené lors de l'atelier «espaces communs». Les photos ont constitué un support de discussion en petits groupes sur des éléments que les coopérateurs-trices souhaitent intégrer dans le programme architectural. Peu de personnes ont amené des photos, mais cela n'a pas empêché les groupes de débattre sur l'ensemble des espaces communs et de la manière de les disposer dans l'immeuble en fonction de leurs attentes et des fonctionnalités souhaitées pour chaque espace. Les deux petits groupes de travail ont préparé un rendu présenté par le-a rapporteur-euse en début de plénière. A travers les opinions des deux groupes, un dialogue s'est établi et a permis de dégager un consensus sur les espaces communs.



Groupe 1 – rapporteur Cyril



Office World

Groupe 2 – rapporteuse Marianne

Programme des espaces communs

Rez : Auberge – bibliothèque – terrasse (liés au contact avec le voisinage extérieur, backpackers)

Rez : Alimentation du souverain – Atelier bricolage

S.S. : Caves, stockage pour les ateliers de transformations de l'alimentation du souverain, atelier musique (bruit), espace lessive et garage à vélos, poussettes (au rez ou au S.S).

Salle polyvalente :

2 solutions : toiture avec cuisine indépendante ou attenante à l'auberge avec cuisine polyvalente (Rendu du vote : 4 sur le toit, 5 de plain-pied et 2 abstentions). La fonction cinéma est liée à l'espace polyvalent.

Escaliers, coursives, balcons non abordé.



Procès-verbal et projet de synthèse des deux groupes :

La divergence exprimée dans le second groupe a abouti à une proposition consensuelle en plénière. L'ensemble des participants-tes se sont mis d'accord sur l'idée de construire deux salles polyvalentes de taille et fonctions différentes. Les coursives, balcons et autres espaces de circulation seront discutés lors de l'atelier 3 sur les typologies.

Ci-dessous un **projet de synthèse** à discuter/valider pour le programme architectural :

L'ensemble des espaces communs s'inscrivent dans une vision où les habitants de la coopérative voisinage peuvent partager des moments ensemble, organiser des activités communes et sont de ce fait prévus afin de favoriser les rencontres, la convivialité et la cohésion sociale des habitants entre eux et avec leur quartier.

« L'Auberge des voisins » doit être située au rez de chaussée. En effet, le plain-pied permettra de faciliter l'accueil des personnes extérieures à la coopérative et d'éventuels clients de l'auberge. Ainsi, donnant sur l'extérieur, une terrasse deck (en bois), avec un espace barbecue et des crochets pour hamac (selon le concept : on est dedans dehors avec une marquise ou/et un auvent) pourrait être liée à l'auberge comme point de vie et de convergences. L'auberge abritera une grande cuisine commune destinée à ses clients et aux habitants avec une salle polyvalente adjacente de grande taille pouvant accueillir des événements tels que soirées tango, concerts de musique, théâtre, anniversaires, salle de sport et se transformer en salle de cinéma pour des projections ponctuelles. Un coin bibliothèque, d'échange de livres, agrémentera aussi la vie de cette auberge, tout comme un coin pour boire un café tenant plus de l'ambiance d'un bistrot et sera à disposition des habitants et des clients de l'auberge. Il est envisagé d'avoir un point de dépôt-vente des produits de « l'alimentation du souverain » au sein même de cet espace. Plusieurs chambres d'amis et/ou de clients seront liées à « l'auberge des voisins » et pourra accueillir X (à définir) personnes.

L'entrée du bâtiment se doit d'être conviviale et faire en sorte que la disposition du lieu invite les habitants à y « boire un café » avant de monter les escaliers. De plus les boîtes aux lettres seront munies de boîtes à lait de « taille ++ » afin de répondre à la possibilité de se faire livrer des aliments.

Toujours de plain-pied, les ateliers de « l'alimentation du souverain » répondront aux besoins de production/transformation du pain, des produits laitiers, d'une petite brasserie artisanale des « voisins » et d'un service traiteur.

Cela suppose que sous ces mêmes ateliers, ou tout du moins avec un accès facilité, l'alimentation du souverain bénéficiera d'espaces de stockage de ses produits. Au-delà de cette fonction de stockage, chaque unité de logement aura à disposition une cave pour y entreposer des objets personnels. Enfin, un atelier de musique, ou « espace bruit », se trouvera aussi à ce niveau et sera totalement insonorisé afin de réduire les nuisances sur le voisinage.

Une seconde salle polyvalente, plus petite que celle de plain-pied, prévues pour des activités destinées aux habitants sera placée sur le toit en réutilisant l'accès toit et en prolongeant l'accès avec un ascenseur sur un sixième étage répondant ainsi aux exigences en terme d'accessibilité pour les personnes handicapées. Si pour des raisons techniques ce n'est pas réalisable, un espace de même fonction (détente, yoga, réunions, musique, etc.) sera prévu au cinquième étage. Afin de garantir la polyvalence de ce dernier espace, il devra pouvoir se reconvertir en studio à louer qui serait géré par l'auberge au cas où les habitants ne se l'approprieraient pas. Il

devra donc proposer au minimum une toilette douche et un petit espace cuisine. La terrasse dans la mesure du possible accueillera un espace de jardinage et de détente pour les habitants tout en intégrant les panneaux solaires nécessaires aux normes Minergie de vigueur pour le quartier des Vergers.

Les espaces communs devront comporter aussi un « espace lessive convivial », un atelier bricolage et un garage à vélos qui selon les nécessités architecturales pourraient se situer autant au rez qu'au sous-sol. Enfin, il est demandé que l'atelier bricolage soit bien insonorisé afin de réduire ses éventuelles nuisances.

A noter encore, il n'est pas improbable que l'atelier bricolage soit mutualisé avec les autres coopératives, auquel cas il se pourrait se situer à l'extérieur du bâtiment.

Autres éléments sur les espaces extérieurs à mutualiser avec les autres coopératives et à discuter avec la commune:

-Un banc type *zocalo* du Mexique (sièges de conversation intervertis), un banc avec vue sur une table de ping-pong et un toboggan

-Espace extérieur sauvage, avec un jardin sauvage, avec vue sur une rue animée et « un fleuve », avec des espaces pour attirer les oiseaux, avec des haies et un plan d'eau.

-Espace jardin fruitier, espace potager qui comporte un hangar pour tous les objets, « la cour de ma grand-mère »(grand fourbi)

-Des pistes pour que les enfants puissent faire du vélo librement, chemin en pente où les enfants peuvent faire du patin, du vélo, de la luge, etc.



A chaque atelier ses découvertes, sa dynamique...Le consensus se trouve lorsque les participants-tes permettent à l'autre de l'écouter, de le comprendre et de concilier des idées dans une force créatrice qui fait par la suite la cohésion du groupe.



Lien sur la présentation de Bruno marchand sur les typologies

[Présentation prof.Marchand](https://www.dropbox.com/s/29lir5em0vznyx/Coop_23022013_CKOBEL_small.pdf) : https://www.dropbox.com/s/29lir5em0vznyx/Coop_23022013_CKOBEL_small.pdf